COMMUNE DE BUCEY-LÈS-GY

Bucey les Gy

AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

PÉRIMÈTRE URBAIN
SOUS- ZONES À FORTES PRESCRIPTIONS

PLAN 03
ÉCHELLE 1/1800ème

CHARGÉS D'ÉTUDES - MICHÉLE BOURGEOIS - PHILIPPE LELIÈVRE ARCHITECTES - FANNY CASSANI PAYSAGISTE

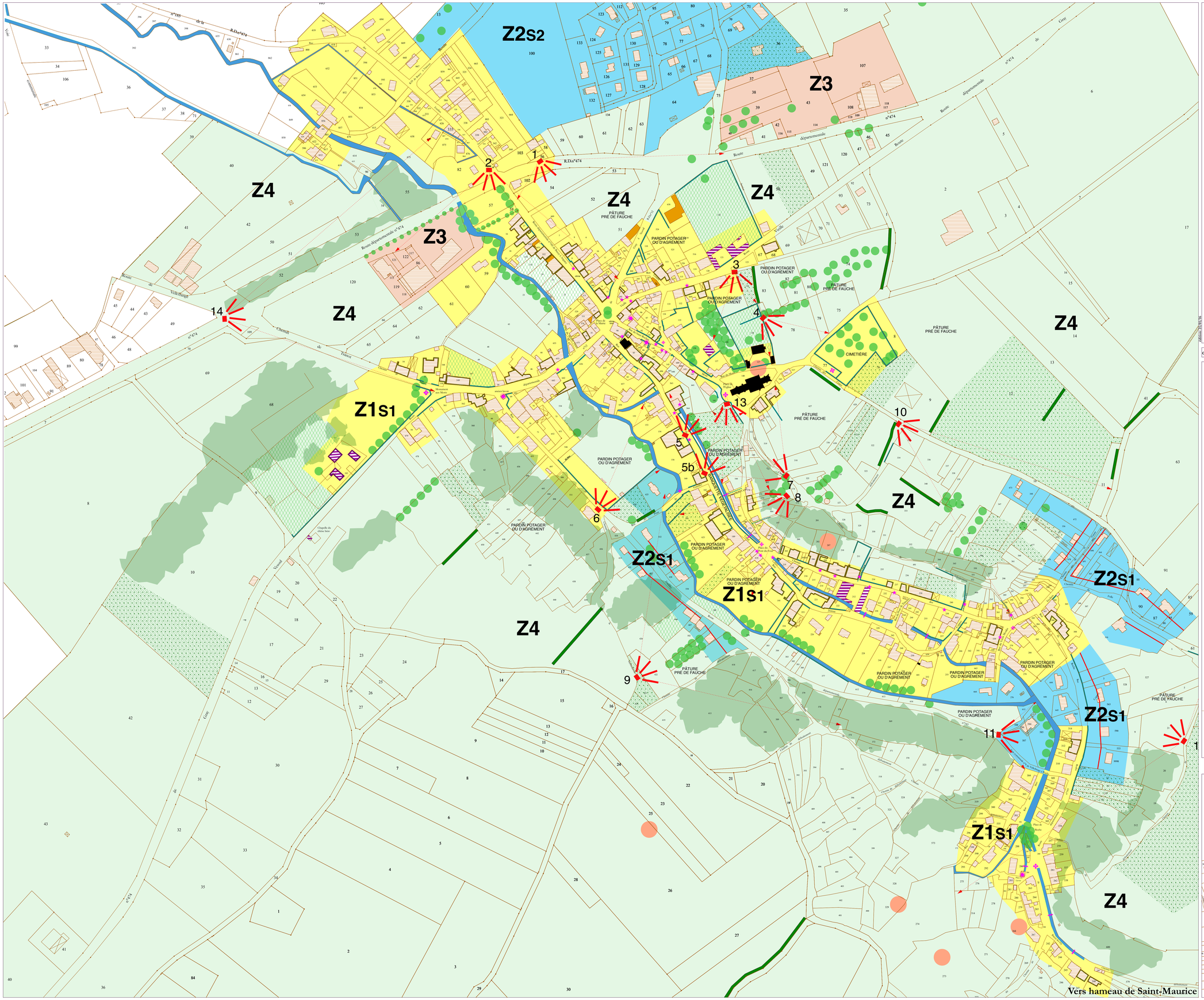

LÉGENDE

- Z1
- Z2
- Z3
- Z4

Sous-zones et leurs secteurs de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

- Vestiges archéologiques
- Édifices inscrits au titre des monuments historiques
- Édifices remarquables
- Immeubles de qualité
- Bâti d'accompagnement
- Bâti discordant
- Petit patrimoine *Petit édifice, petit monument,*
- Petit patrimoine *Petit aménagement de surface, mobilier escalier, passerelle sur canal*
- Structures paysagères d'accompagnement *Milieux ouverts, agricoles, ripisylves, vergers, jardins potagers riverains*
- Végétation remarquable *Arbres ou alignement d'arbres à maintenir*
- Parc arboré
- Bois, bosquets, forêts
- Haies champêtres à entretenir et conserver
- Chemin, traje, passage à entretenir et conserver
- Mur, soutènement, muret, clôture avec ou sans portail à maintenir et à conserver
- Point de vue remarquable
- Emprise constructible *depuis la rue Gueldry*
- Alignement
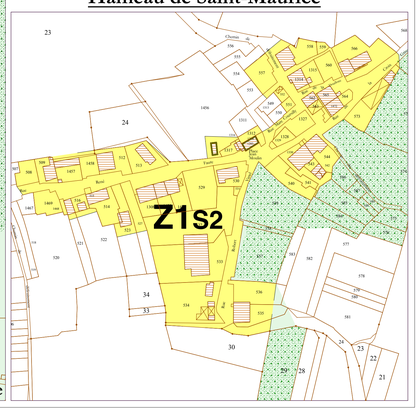
Hameau de Saint-Maurice